

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2012.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille douze, le deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt-sept mai 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Mme Agnès KIEFFER à M. Mario HEGY
M. Christophe BITARD à Mme Agnès MATTER-BALP

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Neuf Brisach, excusée
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

Il aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Rumersheim – Rénovation de la salle polyvalente : Actes de sous-traitance lot n°3 – Couverture / Etanchéité ». Le conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 04 juin 2012.
2. Zone Industrielle Kœchlin : Vente d'un terrain
3. Petite Enfance
 - 3.1 Mode de gestion du Relais Assistants Maternels (RAM)
 - 3.2 Convention de mise à disposition de locaux
 - 3.3 Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement du multi-accueil
Pirouette à Fessenheim : Choix du maître d'œuvre
4. Gestion des déchets
 - 4.1 Marché de gestion des déchets recyclables ménagers et assimilés et de gestion des bas de quai des déchèteries sur le périmètre de la CCER : Lancement de la consultation
 - 4.2 Marché de reprise des déchets recyclables : Lancement de la consultation
5. Pistes et itinéraires cyclables : Avenant N°1 au marché de travaux

6. Attribution de fonds de concours – Remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collèges
7. Maîtrises d'ouvrage déléguées
 - 7.1 Munchhouse : Aménagement du carrefour RD47 I et de la rue d'Ensisheim – Attribution d'un fonds de concours
 - 7.2 Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes handicapés de la Mairie – Attribution d'un fonds de concours
 - 7.3 Rumersheim – Rénovation de la salle polyvalente : Actes de sous-traitance lot n°3 – Couverture / Etanchéité
 - 7.4 Rustenhart : Création d'un groupe scolaire – Attribution d'un fonds de concours
 - 7.5 Décision modificative n°3/2012 : Budget principal – Balgau : Restructuration et extension de l'école élémentaire et création d'un CLSH
8. Divers
9. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 04 juin 2012.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2012 est approuvé sans observation.

2. Zone Industrielle Kœchlin : vente d'un terrain

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

La société DIFFORT DIFFUSION de Namsheim s'est portée candidate à l'implantation dans la Zone Industrielle Kœchlin à Fessenheim.

Cette société souhaite s'implanter sur un terrain de 25 ares afin d'y construire un bâtiment de commerce de gros.

Pour mémoire, en date du 31 mai 2010, le conseil communautaire décidait de fixer le prix de l'are viabilisé en zones d'activités à 1 500 € à compter du 1er juillet 2010. Ce montant n'a pas été réévalué.

Il est proposé d'autoriser cette vente.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide la vente d'un terrain de 25 ares à la société DIFFORT DIFFUSION ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, pour un prix HT de 37 500 €, TVA, frais de notaire, d'arpentage et fiscaux en sus à la charge de l'acquéreur

Et charge M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

3. Petite Enfance

3.1 Mode de gestion du Relais Assistants Maternels (RAM) :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président et M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un service de la communauté de communes qui fonctionne en régie directe depuis sa mise en place en 1998.

En 2001, à l'ouverture des deux multi-accueils construits par la communauté de communes à Fessenheim et à Munchhouse, la gestion de ces services a été déléguée à l'association « La Petite Enfance du Centre Hardt ».

Pour l'optimisation du fonctionnement des services de la Petite Enfance et faciliter leur synergie, il est proposé de retenir le même mode de gestion pour ces deux services.

Les services de la Caisses d'Allocations (CAF) du Haut-Rhin et la PMI du Haut-Rhin seront avisés. Les financements du service RAM seront maintenus mais seront versés directement au gestionnaire du service.

Concrètement, le bureau du RAM restera dans les locaux de la communauté de communes. D'autres locaux situés au siège de la communauté de communes à Fessenheim sont d'ailleurs déjà mis à disposition de la structure associative qui gère les multi-accueils.

Pour mémoire, l'animatrice actuelle du RAM a demandé une mise à disposition pour convenance personnelle de 3 ans.

Il est proposé que la communauté de communes accepte le principe d'un mode de gestion déléguée du service public du RAM et confie l'exploitation de ce service à une entité spécialisée de la Petite Enfance. L'animatrice ne fera ainsi plus partie du personnel intercommunal.

M. Cédric LEPAUL, président de l'association La Petite Enfance du Centre Hardt indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,
Par 19 voix pour et 1 abstention,**

Accepte le principe d'un mode de gestion déléguée du service public du Relais Assistants Maternels (RAM) à compter du 1^{er} août 2012.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observations : M. François Wassmer demande une surveillance stricte du budget de fonctionnement de ce service désormais externalisé. M. le Président indique qu'à l'instar de ce qui se fait pour les multi-accueils, l'association rendra chaque année des comptes sur la gestion du RAM.

3.2 Convention de mise à disposition de locaux

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président et M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Par délibération du 4 décembre 2000, le conseil communautaire a décidé de mettre les multi-accueils Pirouette à Fessenheim et Papouille à Munchhouse à disposition de l'association La Petite Enfance du Centre Hardt et approuvé la convention correspondante.

La gestion du Relais d'Assistants Maternels (RAM) étant confiée à l'association, il s'agit de mettre à jour la convention de mise à disposition de locaux en y ajoutant un ensemble de locaux du siège de la communauté de communes. A savoir :

- Le bureau du RAM
- La salle d'attente attenante (partagé avec d'autres services sociaux hébergés dans le bâtiment)
- Le bureau de la responsable administrative de l'association (partagée avec le Syndicat Mixte EHPAD « Les Molènes »)
- Un emplacement au sous-sol pour les archives.

La convention est conclue pour une durée d'un an, tacitement reconductible chaque année. Elle prend effet au 1^{er} août 2012 (**annexes**).

Elle pourra être résiliée unilatéralement par la communauté de communes pour motif d'intérêt public moyennant un préavis de 2 mois.

Par délibération du 13 mars 2003, le conseil communautaire a appliqué un loyer annuel de 14 000 € pour les deux multi-accueils mis à disposition.

Il est proposé d'approuver cette nouvelle convention devant régir les mises à disposition de locaux communautaires dans le cadre des actions et animations de l'association ainsi que d'appliquer un loyer annuel de 15 000 € pour l'ensemble de ces locaux.

M. Cédric LEPAUL, président de l'association La Petite Enfance du Centre Hardt indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,
Par 19 voix pour et 1 abstention,**

Approuve la nouvelle convention à intervenir entre la communauté de communes et l'association La Petite Enfance du Centre Hardt de Fessenheim à compter du 1^{er} août 2012 et relative à l'occupation de locaux communautaires

Applique un loyer annuel de 15 000 € pour l'ensemble de ces locaux mis à disposition

Autorise M. le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention et toutes pièces y relatives.

3.3 Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement du multi-accueil Pirouette à Fessenheim : Choix du maître d'œuvre

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président et M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Par délibération du 26 septembre 2011, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant l'amélioration de la fonctionnalité, la mise aux normes et l'agrandissement du multi-accueil Pirouette à Fessenheim.

A ce stade de l'opération, il convient de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre. Huit offres de prix nous sont parvenues. Après vérification des offres et négociation, l'équipe BLEU CUBE Architectes de Riedisheim est la mieux-disante pour un montant global de 50 232 € TTC.

La répartition des honoraires s'établit comme suit :

- BASE + EXE : 9 %
- Mission SSI : 0,30 %
- Forfait OPC : 0,46 %

M. Cédric LEPAUL, président de l'association La Petite Enfance du Centre Hardt indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Par 19 voix pour et 1 abstention,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le cabinet BLEU CUBE Architectes

Autorise le lancement des consultations pour les études de sols, le contrôle technique et la mission SPS (Sécurité de la Personne et de la Santé)

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012

Sollicite l'inscription de cette opération au Contrat de Territoire du Vie du Conseil Général du Haut-Rhin

Dit que d'autres aides financières seront demandées, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin

Donne pouvoir à M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Gestion des déchets

4.1 Marché de gestion des déchets recyclables ménagers et assimilés et de gestion des bas de quai des déchèteries sur le périmètre de la CCER : Lancement de la consultation

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le marché relatif à la gestion des déchets recyclables ménagers et assimilés et de gestion des bas de quai des déchèteries arrive à échéance le 31 décembre 2012.

La communauté de communes va procéder au lancement de l'appel d'offres ouvert avec allotissement. Le marché sera structuré en 8 lots:

N° DU LOT	DESIGNATION DU LOT
Lot n°1	Collecte du verre en apport volontaire (PAV et déchèteries)
Lot n°2	Collecte en apport volontaire et tri-conditionnement du flux « multimatériaux » pour valorisation matière (PAV et déchèteries)
Lot n°3	Gestion du bas de quai des déchèteries pour les OME (Ordures Ménagères Encombrantes)
Lot n°4	Gestion du bas de quai des déchèteries pour la ferraille
Lot n°5	Gestion du bas de quai des déchèteries pour les DDS et les batteries
Lot n°6	Gestion du bas de quai des déchèteries et de la plate-forme du Harthlé pour les déchets verts
Lot n°7	Gestion de la plate-forme du Harthlé pour le bois traité
Lot n°8	Collecte en apport volontaire et traitement des biodéchets

Le marché est d'une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2013, renouvelable une fois 1 an.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise M. le Président ou son représentant à lancer la consultation de gestion des déchets recyclables ménagers et assimilés et de gestion des bas de quai des déchèteries.

Observations : la communauté de commune étudie la faisabilité de passer dès septembre prochain en flux « multimatériaux » pour la collecte du papier-carton, des emballages plastiques, de l'acier et de l'aluminium en apport volontaire (Point d'Apport Volontaire et déchèteries).

4.2 Marché de reprise des déchets recyclables : Lancement de la consultation

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le marché relatif à la reprise des emballages et imprimés arrive à échéance le 31 décembre 2012. Sont concernés l'acier, l'aluminium, les papiers et cartons non complexés, les papiers et cartons complexés, les bouteilles et flacons plastiques ainsi que le verre.

La communauté de communes va procéder au lancement de l'appel d'offres ouvert avec allotissement. Le nouveau marché sera structuré en 4 lots :

défaut, la communauté de communes pourra l'inscrire au prochain Contrat de Territoire de Vie et en porter la maîtrise d'ouvrage (taux d'aide moindre entre 20 et 40 %).

Le conseil communautaire en prend acte.

6. Attribution de fonds de concours – remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collèges

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de vote du Budget Primitif 2012, le conseil communautaire a décidé de consacrer une enveloppe totale de 205 000 € de fonds de concours aux communes.

Il est rappelé que le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la communauté de communes. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (sportif, culturel..., mais aussi voirie, réseaux divers...). Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes.

Il est proposé d'octroyer un fonds de concours au profit des communes membres correspond aux remboursements des participations aux syndicats des collèges.

Il convient donc d'accepter ce principe pour l'ensemble des communes membres, à savoir :

Commune concernée	Montant du fonds de concours
Blodelsheim	12 181,13 €
Fessenheim	28 058,66 €
Munchouse	8 061,00 €
Hirtzfelden	6 926,13 €
Roggenhouse	3 788,69 €
Rumersheim-le-Haut	4 357,30 €
Rustenhart	5 219,05 €
Total	68 591,96 €

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Par 19 voix pour et 1 abstention,

Décide d'attribuer aux communes membres au titre de l'année 2012 les fonds de concours tel que défini dans le tableau ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012

Donne pouvoir à M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Observations : M. François Wassmer rappelle qu'une réflexion avait été engagée pour la suppression du SIVU du collège de Fessenheim. M. le Président indique que les membres de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) ont donné priorité à l'intégration des communes isolées et à la suppression des intercommunalités de moins de 5 000 habitants.

7. Maîtrise d'ouvrage déléguée

7.1 Munchhouse : Aménagement du carrefour RD47 I et de la rue d'Ensisheim – Attribution du fonds de concours 2012

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Depuis 2010, la communauté de communes a instauré le principe de versement de fonds de concours au profit des communes moins bien dotées du territoire dans la cadre d'opérations faisant l'objet d'un maîtrise d'ouvrage déléguée. Sont concernées, les communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart.

Vu la délibération du conseil municipal de Munchhouse en date du 10 mai 2012, il convient donc d'accepter la demande présentée concernant l'aménagement du carrefour RD47 I et de la rue d'Ensisheim.

Il est proposé d'octroyer un fonds de concours pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide d'attribuer à la commune de Munchhouse un fonds de concours de 33 333 € au titre de l'année 2012 pour l'opération sus-indiquée

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012

Donne pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7.2 Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie - Attribution du fonds de concours 2012

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Depuis 2010, la communauté de communes a instauré le principe de versement de fonds de concours au profit des communes moins bien dotées du territoire dans la cadre d'opérations faisant l'objet d'un maîtrise d'ouvrage déléguée. Sont concernées, les communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart.

Vu la délibération du conseil municipal de Roggenhouse en date du 12 avril 2012, il convient donc d'accepter la demande présentée concernant l'amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie.

Il est proposé d'octroyer le fonds de concours de l'année 2012 pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide d'attribuer à la commune de Roggenhouse le fonds de concours de 33 333 € au titre de l'année 2012, soit un total de 33 333 € pour l'opération sus-indiquée

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012

Donne pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7.3 Rumersheim – Rénovation de la salle polyvalente : Actes de sous-traitance lot n°3 – Couverture / Etanchéité

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2011, l'entreprise GALOPIN a été déclarée adjudicataire du lot n°3 « Couverture / Etanchéité » pour un montant de 316.610,78 € TTC.

Lors de sa séance du 27 février 2012, le conseil communautaire a accepté la proposition de sous-traitance faite pour les travaux de dépose/repose de couverture et d'étanchéité (Sous-traitant n°1, entreprise AGB pour un montant de 20.332,00 € TTC).

A ce stade des travaux et afin de respecter les délais de réalisation des prestations liées à la repose de couverture et d'étanchéité, l'entreprise GALOPIN propose le transfert de ces travaux à un nouveau sous-traitant. Il s'agit de l'entreprise CIEB de Dole.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter les demandes de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
3	Couverture / Etanchéité / Bardage	GALOPIN	MULHOUSE	316.610,78 €	288.266,78 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	AGB	TALANGE	0 €	8.372,00 €

Sous-traitant à paiement direct n°2	ECHAPRO	MULHOUSE	0 €	8 012,00 €
Sous-traitant à paiement direct n°3	CIEB	DOLE	0 €	11.960,00 €
Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n°3- Lot n°3 relatif aux travaux de repose de couverture et d'étanchéité.				

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les éléments précités. Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Accepte les propositions de sous-traitance de l'entreprise GALOPIN.

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.

7.4 Rustenhart : Construction d'un groupe scolaire - Attribution du fonds de concours 2012

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Depuis 2010, la communauté de communes a instauré le principe de versement de fonds de concours au profit des communes moins bien dotées du territoire dans la cadre d'opérations faisant l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Sont concernées, les communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart.

Vu la délibération du conseil municipal de Rustenhart en date du 31 mai 2012, il convient donc d'accepter la demande présentée concernant la construction d'un groupe scolaire.

Il est proposé d'octroyer le fonds de concours de l'année 2012 pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide d'attribuer à la commune de Rustenhart le fonds de concours de 33 333 € au titre de l'année 2012 pour l'opération sus-indiquée

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012

Donne pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7.5 Décision modificative n°3/2012 : Balgau – Restructuration et extension de l'école élémentaire et création d'un CLSH

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Dans le cadre de la restructuration et extension de l'école élémentaire et création d'un CLSH à Balgau, l'opération a bénéficié d'un prêt à taux « zéro » de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF)à hauteur de 31.400 €.

Le versement de la première annuité de remboursement vient à échéance en 2012.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2012, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
276348 – 27 – Créances sur autres collectivités	Ouverture de crédits	31.400 €	3.140 €
16818 – 16 – Emprunts et dettes assimilées autres prêteurs	Ouverture de crédits	3.140 €	31.400 €
020 – Dépenses imprévues	Ajustement crédits	- 3.140 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement	Ajustement crédits		- 3.140 €
TOTAL INVESTISSEMENT		31.400 €	31.400 €
FONCTIONNEMENT			
023 – Virement à la section d'investissement	Ajustement crédits	- 3.140 €	
7788 – 77 – Produits exceptionnels divers	Ajustement crédits		- 3.140 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		- 3.140 €	- 3.140 €

Observation : les annuités de remboursement du prêt sont incluses dans les quotes-parts annuelles versées par la commune de Balgau dans le cadre de son retrait.

8. Divers

Hôtel d'entreprises : M. Patrice WALTISPERGER fait le compte-rendu de la visite du 26 juin 2012. Les bâtiments sont généralement construits par les collectivités territoriales et gérés par un délégataire. Pour M. François WASSMER, la CCER n'a pas vocation à gérer des locaux économiques.

Ancienne friche militaire à Blodelsheim : M. André ONIMUS fait le compte-rendu de la rencontre de ce soir avec MM. SCHWEBLIN, architecte, et HAMM, responsable financier de M. Henri HELMLINGER. La réunion a porté sur le projet de création du Haras du Baerenrain. Le dépôt du permis de construire devrait se faire courant juillet.

Point I : Du 15 au 30 juin 2012, 60 touristes renseignés (18 Français et 42 Allemands), majoritairement des cyclistes et des pèlerins.

9. Communication

UP Regio : par courrier daté du 12 juin 2012, l'Université Populaire remercie la CCER pour l'attribution d'une aide financière de 3 100 €. Il s'agit de l'aide apportée à raison de 50 € par participant.

Comité consultatif environnement : le prochain comité se tiendra le 11 juillet 2012 à 18h à Fessenheim.

Tour de table

M. Henri MASSON : informe de l'état d'avancement des travaux de restructuration de l'EPAHD « Les Molènes ». La phase 2 se termine et le démarrage de la phase 3 est prévu pour le 1^{er} septembre prochain.

M. François WASSMER : communique quelques chiffres de la manifestation du collectif « Sauver la piscine ». D'après lui, 800 personnes se seraient mobilisés.

Mme Fabienne STICH : réagit aux articles de presse de la CCER parus la veille de la manifestation du collectif. Elle se dit choquée par certains termes employés notamment « la demande de plus de solidarité » alors que la commune de Fessenheim a financé seule l'équipement de la piscine pour tout le bassin de vie pendant plusieurs décennies.

M. André ONIMUS : indique que M. Nicolas WENTZ, animateur du GERPLAN Transfrontalier, consulte les acteurs locaux (communes, écoles, CLSH, associations...) pour recenser et mettre en œuvre des actions de préfigurations du GERPLAN en faveur de la biodiversité. La communauté de communes Porte de France Rhin-Sud vient de renouveler le contrat de travail de l'animateur pour 2 ans.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 04 juin 2012.
2. Zone Industrielle Kœchlin : Vente d'un terrain
3. Petite Enfance
 - 3.1 Mode de gestion du Relais Assistants Maternelles (RAM)
 - 3.2 Convention de mise à disposition de locaux
 - 3.3 Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement du multi-accueil
Pirouette à Fessenheim : Choix du maître d'œuvre
4. Gestion des déchets
 - 4.1 Marché de gestion des déchets recyclables ménagers et assimilés et de gestion des bas de quai des déchèteries sur le périmètre de la CCER : Lancement de la consultation
 - 4.2 Marché de reprise des déchets recyclables : Lancement de la consultation
5. Pistes et itinéraires cyclables : Avenant N°1 au marché de travaux
6. Attribution de fonds de concours – Remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collèges
7. Maîtrises d'ouvrage déléguées
 - 7.1 Munchhouse : Aménagement du carrefour RD47 I et de la rue d'Ensisheim – Attribution d'un fonds de concours
 - 7.2 Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes handicapés de la Mairie – Attribution d'un fonds de concours
 - 7.3 Rumersheim – Rénovation de la salle polyvalente : Actes de sous-traitance lot n°3 – Couverture / Etanchéité
 - 7.4 Rustenhardt : Création d'un groupe scolaire – Attribution d'un fonds de concours
 - 7.5 Décision modificative n°3/2012 : Budget principal – Balgau : Restructuration et extension de l'école élémentaire et création d'un CLSH
8. Divers
9. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		Procuration à Mario HEGY
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		Procuration à Agnès MATTER-BALP
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		